



Procès-verbal de la séance du mardi 9 décembre 2025

A 20h00, **Mme Lise Bettex, présidente**, ouvre la séance à la salle du bâtiment communal de Missy. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'à la municipalité.

Comme lors des derniers conseils, l'assemblée sera enregistrée à des fins de rédaction du PV. L'enregistrement sera ensuite effacé. Seules les conclusions des rapports de la commission seront lues.

La secrétaire, Mme Melisa Kizilpar, procède à l'appel, 27 membres sont présents sur 30, le quorum est atteint.

Les scrutateurs désignés pour cette séance sont **Mme Isabelle Thévoz** et **M. Ismael Gashi**

Mme Lise Bettex, présidente, donne lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. PV de la dernière séance
2. Communications du bureau
3. Préavis n°03/2025 – Révision des statuts de l'ASIPE
4. Préavis n°04/2025 – Budget 2026
5. Informations de la Municipalité
6. Rapports des délégués aux associations intercommunales
7. Divers et propositions individuelles

Mme Lise Bettex, présidente, soumet l'ordre du jour pour approbation, Il n'y a pas d'opposition.

1. PV de la dernière séance

Mme Lise Bettex, présidente, procède à la consultation du procès-verbal du 7 octobre 2025 et ouvre la discussion. Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Mme Lise Bettex, présidente, passe aux communications du bureau :

- Informations utiles concernant les candidatures et le dépôt des listes en vue des élections communales.
- Le bureau de vote a fonctionné le dimanche 30 novembre pour le dépouillement de 2 objets fédéraux et de 3 objets cantonaux.
- Le bureau de vote va suivre une formation en ligne afin de recevoir les consignes pour le dépouillement. Les scrutateurs seront informés prochainement.
- Démission de la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz en charge du Département de la santé et de l'action sociale. Une élection complémentaire aura lieu le 8 mars 2026.
- Le canton a élaboré un Tableau de bord interactif avec les données des comptes communaux. Cet outil permet aux collectivités de visualiser leur situation par des indicateurs financiers et d'identifier les points d'attention (disponible sur le site du canton).
- Présentation sur le rôle et le fonctionnement des autorités communales selon campagne « Pour ma commune ».

Après un temps de réflexion donné à l'assemblée, aucune question ou remarque n'est formulée.

3. Préavis n°03/2025 – Révision des statuts de l'ASIPE

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole à la rapporteuse de la commission Ad 'Hoc **Mme Claudine Galliker**, qui donne les conclusions du rapport. La commission propose d'accepter le préavis 03/2025 tel que présenté.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion sur le préavis n°03/2025 – Révision des statuts de l'ASIPE.

M. Sébastien Galliker souhaite souligner que lorsque le conseil général valide des statuts, comme ceux des pompiers ou de la protection civile, cela peut entraîner des répercussions sur les budgets futurs qui touchent souvent une augmentation potentielle des charges à venir.

La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet le préavis au vote, celui-ci est accepté à l'unanimité.

4. Préavis n°04/2025 – Budget 2026

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole à la commission des finances, **M. Bernard Thévoz** qui donne les conclusions du rapport. La commission propose d'approuver le budget 2026 tel que présenté.

Mme Lise Bettex, présidente, lit la question posée par la commission dans son rapport concernant les chemins des Vernettes : « Est-ce que l'entier de ces travaux sont à la charge de la commune de Missy ou si une potentielle participation externe peut être attendue ? ».

M. Olivier Thévoz, syndic, indique que ce chemin est communal et ne bénéficie pas de subventions mais il va tout de même se renseigner.

Mme Lise Bettex, présidente, informe que la municipalité a déposé un amendement pour apporter des modifications au budget 2026. Elle donne la parole au boursier afin de donner des explications.

M. Philippe Jean-Mairet, boursier, informe que plusieurs messages d'erreur sont apparus lors du test du transfert du budget dans la passerelle de la Confédération, ce qui nécessite des petites adaptations par le biais de cet amendement. Concernant l'approvisionnement en eau, il précise que les fontaines ne sont pas prises en compte dans l'autofinancement, ce qui génère un écart de CHF 100.-. Le prélèvement au compte 710004510 doit ainsi être corrigé de CHF 6'100.- CHF à 6'000.-.

Pour les eaux usées, une erreur a été identifiée dans l'équilibrage des comptes. Un prélèvement supplémentaire de CHF 400.- est nécessaire, portant le compte 720004510 à CHF 26'900.-. Ces deux modifications, moins CHF 100.- aux comptes 71000.4510.00 et plus CHF 1'400.- aux comptes 72000.4510.00 expliquent la diminution du déficit de CHF 1'300.-, soit de CHF 188'840.- à CHF 187'540.-.

S'agissant des déchets, l'État ne différencie pas les déchets recyclables des ordures ménagères et considère l'ensemble comme « déchets urbains ». Le compte 730004510 est ajusté de CHF 800.- à CHF 1'100.-, soit une différence de CHF 300.-.

Ces ajustements correspondent aux corrections requises par la passerelle fédérale.

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion sur l'amendement et le budget 2026.

M. Gilles Thiébaud demande où se situe la haie du Creux des Tronches.

M. Olivier Thévoz, syndic, donne des indications quant à son emplacement. Il profite de l'occasion pour aborder la question de cette haie de peupliers qui devra être retirée.

M. Alain Galliker, signale l'existence d'un programme de subvention pour l'éclairage LED du terrain de football, géré par l'ASF, permettant d'obtenir une aide de CHF 300.- à 400.- par point lumineux.

M. Laurent Morel, municipal, indique que cette démarche est réalisable et précise qu'une demande sera déposée une fois le budget officiellement accepté.

M. Aurélien Karg, ajoute qu'il existe également d'autres possibilités de subventions, notamment provenant d'entités privées, qui participent au financement de rénovations dans le domaine sportif.

Michael Buffier demande des précisions concernant l'investissement de CHF 40'000.- destiné à l'étude portant sur la grande salle et l'école. Il rappelle qu'il y a quelques années, une analyse avait déjà été réalisée en vue d'un réaménagement de ce bâtiment en bien locatif. Il souhaite savoir si cette étude antérieure peut être réutilisée ou si un nouveau concept devra être élaboré.

M. Olivier Thévoz, syndic, répond en l'absence de M. Guy-Olivier Jeunet, responsable des bâtiments. Il précise que ce point ne fait pas partie du budget 2026 et qu'il sera prochainement remis à l'ordre du jour.

M. Sébastien Galliker précise que le montant de CHF 40'000.- figure dans le planning des investissements, en annexe du budget. Il suppose que le projet n'est pas prévu immédiatement, puisqu'un préavis devra d'abord être ouvert en 2026.

M. Olivier Thévoz syndic, confirme ce point et répond concernant les analyses déjà entreprises. Il indique que les conditions ont certainement changé. Une réponse plus détaillée pourra être donnée lors de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Lise Bettex, présidente**, soumet au vote l'amendement de la municipalité portant sur les modifications à apporter au budget 2026.

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Mme Lise Bettex, présidente, procède ensuite au vote sur le budget 2026 ainsi amendé, lequel est également accepté à l'unanimité.

5. Informations de la Municipalité

Mme Lise Bettex, présidente, donne la parole à la municipalité.

M. Olivier Thévoz, syndic, présente plusieurs informations relatives à l'année 2025.

Il indique que la municipalité a siégé à 42 reprises à ce jour.

Concernant le projet de rénovation de nos bâtiments, pour lequel un montant de CHF 40'000.- est prévu, il précise que l'étude avance et qu'un choix sera établi par la municipalité avant d'être soumis au conseil général.

Il informe sur le PACom qui avait été validé par le Canton en janvier 2025, mais qu'à la suite du dépôt de deux recours la municipalité est désormais dans l'attente de la décision du tribunal cantonal.

Il mentionne également que plusieurs assemblées d'associations intercommunales ont eu lieu en 2025 à Missy. De même qu'une rencontre réunissant les syndics de l'ASIPE et une réunion des communes de Missy, Grandcour et Chevroux, laquelle porte sur les frais liés à la paroisse, au culte et à l'entretien de l'église. En raison de ces réceptions, le budget des manifestations sera plus conséquent sur les comptes 2025

Enfin, le syndic rappelle aux agriculteurs l'importance de veiller à l'entretien des chemins communaux.

Mme Lise Bettex, présidente, remercie la municipalité pour ces informations et passe au rapport des délégués aux associations intercommunales.

6. Rapport des délégués aux associations intercommunales

Mme Lise Bettex, présidente, cède la parole aux délégués.

M. Lucien Quillet, délégué à l'AIRPG, informe avoir passé de la fonction de vice-président à celle de président.

Il présente un rapport concernant la revitalisation de la Petite Glâne, en résumant les éléments issus de l'assemblée du 27 novembre 2025.

- Etape 3 secteur Missy–Vallon, les décapages et le montage des digues ont été réalisés.
- Secteurs 2 et 3, l'excavation et le modelage du lit sont achevés et le remblayage partiellement réalisé.
- Les petits murets du secteur 2 sont également achevés.
- Le chantier a été sécurisé pour l'arrêt hivernal ; en cas d'inondation, le débordement se fera côté plaine. Plantations hivernales d'arbustes prévues sur les secteurs 2 et 3.
- Reprise des travaux de terrassement prévue au printemps 2026. Le déversoir près du Chaffard a été installé à neuf mètres de l'emplacement prévu, créant un méandre supplémentaire. Celui-ci pourra être maintenu sous réserve de l'accord des propriétaires concernés. Dans le secteur de Vallon, des découvertes archéologiques ont été découvertes entre le pont de Vallon et Grandcour, il s'agit de vestiges d'un bassin en bois et les fondations d'une ancienne habitation. Le planning des travaux est respecté.

- Les plantations biologiques sont prévues entre novembre et décembre 2026, suivies d'un ensemencement au printemps 2027.
- La reprise générale du chantier est programmée pour mars. Le budget pour l'année 2026, d'un montant d'environ 40,5 millions de francs, a été accepté.

M. Alain Galliker, délégué à l'AISTBV, informe que l'association a validé ses comptes, enregistrant un bénéfice de CHF 100'000.- pour un budget total d'environ 2 millions de francs.

Il annonce également l'adhésion de deux nouvelles communes, Chêne-Pâquier et Surpierre (FR). Etant donné que les prestations sont facturées en fonction du nombre d'habitants, l'augmentation de l'effectif entraînera une hausse proportionnelle des demandes et des frais, lesquels seront désormais réparties sur un plus grand nombre de personnes.

M. Etienne Thévoz, délégué de l'ASIPE, informe que le budget 2026 a été accepté lors de la dernière séance.

Comme il n'y a pas d'autres informations, **Mme Lise Bettex, présidente**, passe aux divers et propositions individuelles.

7. Divers et propositions individuelles

Mme Lise Bettex, présidente, ouvre la discussion.

M. Etienne Thévoz propose d'avancer l'horaire des séances du conseil général.

Mme Lise Bettex, présidente, procède à un sondage, mais l'assemblée n'est pas favorable à commencer plus tôt.

M. Gilles Thiébaud interroge la municipalité au sujet de la déchèterie de Saint-Aubin et demande s'il est prévu des changements.

M. Laurent Morel, municipal, répond qu'une collaboration avec la commune de Saint-Aubin est envisagée afin d'offrir une plus grande flexibilité au niveau des horaires d'ouverture de la déchèterie. Toutefois, la commune de Saint-Aubin ayant récemment adopté un système de carte informatique, la mise en place connaît un certain retard. La municipalité attend que ce système soit pleinement opérationnel avant de présenter un préavis en 2026 concernant cette collaboration.

M. Gilles Thiébaud suggère de maintenir la benne compacteuse à Missy afin de ne pas devoir amener les sacs poubelles à Saint-Aubin.

M. Laurent Morel, municipal, précise que, dans le cadre de ce projet, il est prévu de déplacer la déchèterie à Saint-Aubin et de garder une benne compacteuse de plus grande capacité à Missy.

Mme Anne- Marie Thévoz-Berset relève que la déchèterie de Missy n'est pas bien éclairée. Elle demande à ne pas la déplacer à Saint-Aubin car c'est le seul endroit où l'on peut encore se rencontrer.

M. Alain Galliker pose une question concernant la Petite Glâne, à savoir s'il est prévu l'aménagement d'un espace plat permettant l'installation de la motopompe pour la défense incendie.

M. Laurent Morel, municipal, répond qu'il va se renseigner si un tel aménagement est envisageable.

M. Aurélien Karg, demande si la municipalité étudie la possibilité de fusionner avec d'autres communes voisines.

M. Olivier Thévoz, syndic, répond que plusieurs communes ont déjà tenté une fusion par le passé, sans succès, avec beaucoup de pertes financières. Il indique toutefois que la municipalité est disposée à relancer la discussion à ce sujet.

Comme plus personne ne demande la parole, **Mme Lise Bettex, présidente**, clôt la discussion et rappelle les décisions prises lors de la séance. Elle indique que la prochaine séance du conseil général est prévue mardi 17 mars 2026 et confirme que l'assemblée de juin aura lieu le mercredi 17 juin 2026.

Mme Lise Bettex, présidente, donne la parole à **M. Olivier Thévoz, syndic**, pour le mot de la fin. Celui-ci remercie les personnes qui œuvrent au sein de la commune et informe que Mme Yannick Michel, secrétaire communale, va quitter sa fonction en février 2026. Il tient à la remercier pour le travail accompli durant 16 ans. Un recrutement est en cours afin de repourvoir le poste.

Mme Lise Bettex, présidente, remercie la municipalité pour sa collaboration ainsi que les conseillers/ères pour leur participation.

La séance est close à 20h53.

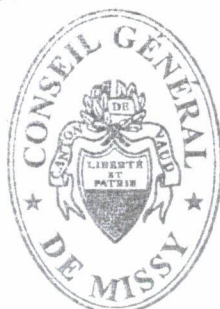
POUR LE CONSEIL GENERAL

Missy, le 9 décembre 2025

La présidente :



L. Bettex



La secrétaire :



M. Kizilpar